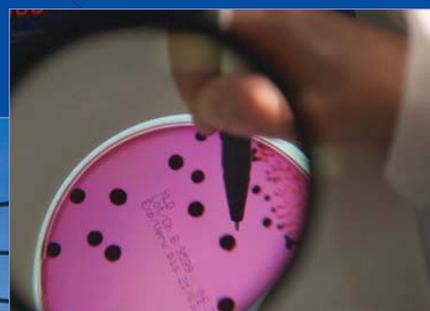
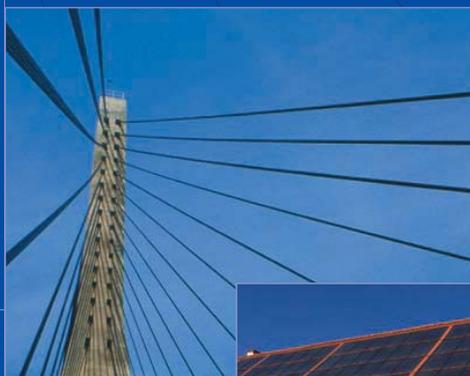
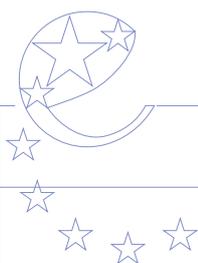


# L'Europe s'engage pour une politique de cohésion économique et sociale dynamique et ambitieuse



**2007 - 2013**



## La politique de cohésion économique et sociale en un coup d'œil :

Objectifs	Priorités	Fonds structurels concernés	Programmes opérationnels en France	Autorités de gestion	Montants alloués
<b>Convergence</b>	<b>Stimuler la croissance et l'emploi :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Innovation et société de la connaissance</li> <li>Adaptabilité aux changements économiques et sociaux</li> <li>Qualité environnementale</li> <li>Efficacité administrative</li> </ul>	FSE FEDER	4 PO FEDER 4 PO FSE  (DOM : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion)	Préfet de région	Pour l'ensemble de l'Union européenne : 81,54 % des montants alloués à la politique de cohésion soit 282,8 milliards d'euros pour les 27 États membres.  <b>Pour la France : 3,179 milliards d'euros</b> (DOM exclusivement).
<b>Compétitivité régionale et emploi</b>  (ex objectifs 2 et 3)	<b>Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance pour améliorer la compétitivité des territoires</b>	FSE FEDER	22 PO FEDER  4 PO interrégionaux <ul style="list-style-type: none"> <li>PO Massif Central</li> <li>PO Alpes</li> <li>PO Loire</li> <li>PO Rhône</li> </ul> 1 PO national FSE  1 PO pour l'assistance technique nationale : EUROPACT	Préfet de région. En Alsace, il s'agit du Conseil régional, à titre expérimental.  Le Préfet de région coordonnateur de bassin ou de massif.  Ministre de l'économie, des finances et de l'emploi. Ce programme étant largement déconcentré au niveau régional (85% des crédits), les Préfets de région sont chargés de sa mise en œuvre en tant qu'autorités de gestion déléguées.  DIACT	Pour l'ensemble de l'Union européenne : 15,95 % des montants alloués à la politique de cohésion soit 5,76 milliards d'euros pour les 27 États membres.  <b>Pour la France : 10,256 milliards d'euros</b> (métropole). <ul style="list-style-type: none"> <li>FEDER : 5,76 milliards d'euros</li> <li>FSE : 4,49 milliards d'euros</li> </ul>
<b>Coopération territoriale européenne (transfrontalière, transnationale et interrégionale)</b>  (ex programme INTERREG)	<b>La coopération est axée sur la recherche, le développement, la société de l'information, l'environnement, la prévention des risques et la gestion intégrée de l'eau.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la coopération transfrontalière grâce à des initiatives locales et régionales conjointes</li> <li>renforcer la coopération transnationale par des actions favorisant le développement territorial intégré</li> <li>stimuler la coopération interrégionale, ainsi que l'échange d'expériences.</li> </ul>	FEDER	12 PO transfrontaliers (dont 3 dans les DOM)  7 PO transnationaux  1 PO interrégional pour les 27 États membres	Les États membres partenaires désignent pour chaque programme une autorité unique de gestion, située soit en France soit dans un État partenaire.  Cette autorité de gestion coordonne pour l'ensemble de la zone de coopération la mise en œuvre du programme, avec l'aide d'un secrétariat technique conjoint.  De plus, l'autorité de gestion s'appuie sur une autorité nationale, garante de la bonne exécution des projets sur son territoire. En France, cette fonction est généralement assurée par un conseil régional.  <i>La liste des autorités de gestion françaises est disponible sur la fiche "pour la coopération territoriale européenne" - page 4.</i>	Pour l'ensemble de l'Union européenne : 2,52 % des montants alloués à la politique de cohésion soit 8,7 milliards d'euros. <b>La dotation française pour les volets transfrontaliers et transnationaux est de 859 millions d'euros .</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>coopération transfrontalière : 6,44 milliards d'euros dont 602 millions pour la France.</li> <li>coopération transnationale : 1,82 milliards d'euros dont 252 millions pour la France.</li> <li>coopération interrégionale : 445 millions d'euros qui concernent les 27 États Membres.</li> </ul>



## Principes et objectifs

La politique de cohésion cherche à réduire les écarts de développement entre les régions de l'Union européenne. Ces écarts se sont accrus avec le dernier élargissement. En conséquence, pour la période de programmation 2007-2013, cette politique s'appuie sur les principes de solidarité et de proximité. L'objectif est de favoriser la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union. Dans ce cadre, le soutien financier de l'UE vient en complément des aides nationales, régionales et locales, sur lesquelles il produit un effet levier.

Avec plus d'un tiers du budget communautaire, l'enveloppe dédiée à la politique de cohésion économique et sociale s'élève à 308 milliards d'euros pour la période 2007-2013.

Cette politique est déclinée au sein de trois objectifs :

### → OBJECTIF COMPÉTITIVITÉ RÉGIONALE ET EMPLOI

Cet objectif vise à :

- renforcer la compétitivité et l'attrait des régions européennes en soutenant l'innovation, la société de l'information, l'esprit d'entreprise, la protection de l'environnement et la prévention des risques ;
- favoriser l'emploi, développer la formation et l'insertion professionnelle et lutter contre les discriminations.

### → OBJECTIF CONVERGENCE

Cet objectif vise à stimuler la croissance et l'emploi dans les régions les moins développées. En France, cet objectif concerne les régions d'outre-mer. Il met notamment l'accent sur l'innovation et la société de la connaissance, sur l'adaptabilité aux changements économiques et sociaux, sur la qualité de l'environnement et l'efficacité administrative. Il vise à :

- promouvoir la compétitivité et l'attractivité des territoires ;
- préserver l'environnement pour un développement durable ;
- promouvoir la cohésion sociale et territoriale ;
- assurer la compensation des surcoûts liés aux handicaps permanents des DOM.

### → OBJECTIF COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE

Cet objectif agit en complément des deux autres objectifs dans trois dimensions : transfrontalière, transnationale et interrégionale. Il vise à :

- renforcer la coopération transfrontalière grâce à des initiatives locales et régionales conjointes, de proximité ;
- renforcer la coopération transnationale par des actions favorisant le développement territorial intégré à l'échelle des grands ensembles géographiques ;
- stimuler la coopération interrégionale, ainsi que l'échange d'expériences, entre toutes les régions et territoires de l'Europe.

### **La stratégie de Lisbonne, c'est quoi ?**

*En juin 2000, le Conseil européen réuni à Lisbonne a fixé un objectif stratégique ambitieux pour l'Union européenne en 2010 : en faire « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».*

*Lors du sommet de Göteborg, l'année suivante, la dimension environnementale a été ajoutée à cette stratégie, intégrant de fait le développement durable au cœur des économies européennes.*

*Compte tenu du fait que les objectifs n'étaient pas atteints en 2005, la stratégie de Lisbonne a été révisée pour la période 2005-2008 :*

- elle est déclinée par chaque État membre au sein du programme national de réforme pour la croissance et l'emploi ;
- elle est inscrite au cœur des programmes de la politique de cohésion économique et sociale de l'Union pour la période 2007-2013.

### **Et le « earmarking » ?**

*Lors du Conseil européen de décembre 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont souhaité assurer une meilleure concentration des fonds de la politique de cohésion sur les objectifs de la stratégie de Lisbonne. Pour ce faire, il a été convenu que 60% des fonds alloués à l'Objectif Convergence devraient financer des projets rentrant dans le cadre de cette stratégie. Ce taux est fixé à 75% pour l'Objectif Compétitivité et emploi. Cet engagement est appelé « earmarking ». Les dépenses prioritaires concernent les thématiques suivantes : recherche et développement technologique, innovation, TIC, esprit d'entreprise, énergies renouvelables, emploi, formation professionnelle, inclusion sociale, environnement, transports alternatifs à la route.*



## L'Europe s'engage en France avec le FEDER et le FSE

Le FEDER (Fonds européen de développement régional) et le FSE (Fonds social européen) constituent ce qu'on appelle les **fonds structurels**, véritables instruments financiers de la politique de cohésion économique et sociale.

L'allocation des fonds structurels est ciblée sur les trois priorités suivantes :

- améliorer l'attractivité des États membres, des régions et des villes en développant l'accessibilité (transports, technologies de l'information et de la communication), en garantissant une qualité et un niveau de service adéquats et en préservant leur potentiel environnemental ;
- encourager l'innovation, l'entrepreneuriat et la croissance de l'économie de la connaissance en favorisant notamment la recherche et le développement dans les PME, y compris les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en attirant un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail ou vers la création d'entreprises, en améliorant la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises et en augmentant l'investissement dans le capital humain.

Comme chacun des États membres, les autorités françaises ont défini un **cadre d'orientation préalable** appelé **Cadre de référence stratégique national (CRSN)**.

Cette stratégie est déclinée au niveau pratique en **programmes opérationnels**, au nombre de 36 en France dont 4 programmes interrégionaux concernant des massifs de montagnes et des grands fleuves. Ces véritables documents stratégiques définissent des plans d'action régionaux ou nationaux.

Ces documents sont élaborés sur la base d'une large consultation publique. Outre l'association des services concernés de l'État et des collectivités territoriales, l'un des enjeux majeurs de la nouvelle génération de programmes réside ainsi dans l'association effective des partenaires sociaux, du monde de l'entreprise, du monde associatif ainsi que des établissements de recherche et d'enseignement supérieur.

Après une phase de négociation entre les autorités françaises et européennes, la Commission européenne adopte formellement les programmes opérationnels.

### ZOOM : les stratégies régionales pour l'innovation

*La Commission européenne invite au renforcement de la coopération entre universités, centres de recherche et entreprises. L'objectif visé est de préparer les régions et les emplois aux changements technologiques. De plus, il s'agit de trouver les bonnes « spécialisations » en accompagnant la montée en puissance des activités de conception/ recherche/design dans les secteurs très exposés à la concurrence internationale ou dans les secteurs à forte valeur ajoutée.*

*La traduction de ces orientations est clairement affichée dans le CRSN et dans les programmes opérationnels FEDER. Ils prévoient la **conception et la mise en œuvre d'une stratégie régionale d'innovation**. Les étapes pour l'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie sont les suivantes :*

- identifier les besoins locaux des entreprises ainsi que les politiques menées par les collectivités territoriales,
- créer un comité stratégique chargé de définir une politique d'innovation territoriale,
- mettre en œuvre un dispositif d'animation et d'évaluation au niveau régional.

### ZOOM : Subvention globale

*L'État membre ou l'autorité de gestion peut confier la gestion d'un programme ou d'une partie d'un programme à un ou plusieurs organismes tiers, appelés **organismes intermédiaires**. C'est l'autorité de gestion qui choisit le ou les organismes gestionnaires de la subvention globale (ou l'autorité de gestion déléguée pour le volet déconcentré des programmes nationaux) afin de répondre plus efficacement aux objectifs du programme.*

*Pour les programmes régionaux FEDER, 50% du volume global des crédits FEDER peuvent être délégués.*

*Pour le volet déconcentré du programme national FSE, 60% des montants FSE peuvent être délégués, avec un maximum de 40% pour les conseils régionaux et généraux.*



## Coordination nationale

En France, la DIACT assure avec les ministères concernés l'animation et le suivi de l'ensemble des programmes au niveau national. Elle a une fonction d'interface entre la Commission européenne, les services de l'État (centraux et déconcentrés), les collectivités territoriales et les autres organismes concernés par les fonds structurels. Elle est autorité de gestion d'EUROP'ACT, le dispositif national d'assistance technique.

### ZOOM : « EUROP'ACT »

Si chaque programme opérationnel dispose de crédits consacrés à l'assistance technique, la France est un des seuls États membres à avoir conçu un **dispositif national d'assistance technique, appelé EUROP'ACT**. Il s'adresse à l'ensemble des acteurs de la politique de cohésion économique et sociale en France.

Les principaux objectifs de ce dispositif sont :

- assurer un suivi stratégique de la politique régionale (orientations et programmes) ;
- coordonner au plan interinstitutionnel un appui technique à la mise en œuvre des programmes et des projets ;
- améliorer la lisibilité de l'action de l'UE (principalement sur la politique de cohésion).

Les principaux champs d'intervention du PO consistent en :

- la mise en réseau des acteurs des fonds européens ;
- l'échange d'expérience (UE 27) et la capitalisation des savoir-faire ;
- le développement de l'outil **presage** et l'animation du réseau des utilisateurs et animateurs régionaux ;
- la mise en œuvre d'un plan de communication interministériel et interfonds.

**NB : presage** est, en France, l'outil informatisé unique de suivi des fonds structurels. Il permet en outre de suivre d'autres fonds européens (Fonds Européen pour la Pêche) ainsi que certaines politiques nationales. Sur le modèle et sur la base du succès de **presage**, un outil de suivi des programmes de coopération territoriale européenne, **presage\_CTE** est également mis en place.

Information et contact : [www.presage-info.org](http://www.presage-info.org)

### ZOOM : un plan de communication interministériel fonds européens.

**Le plan de communication interministériel** : une initiative nouvelle pour favoriser une meilleure adhésion du public à l'action de l'Union européenne en France.

Afin d'être mieux connus du plus grand nombre, les fonds mis en œuvre dans le cadre des programmes nationaux et régionaux européens font l'objet de plans de communication. Cela a été le cas pour 2000-2006, mais l'élément nouveau de la période 2007-2013 est l'élaboration conjointe d'un plan de communication interministériel par le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales. La rédaction et la mise en œuvre de ce plan de communication sont coordonnées par la DIACT. Les différents partenaires impliqués dans ce plan montrent ainsi qu'il sont tous acteurs d'une même politique.

Ce document doit permettre d'assurer une meilleure visibilité de l'action de l'Union européenne au service de l'emploi et du développement des territoires. Il vise à poursuivre une stratégie de communication coordonnée au niveau national et à mettre en œuvre certaines actions garantissant une représentation homogène des programmes européens en région.



### **ZOOM : États d'avancement**

*Depuis mars 2002, la DIACT et le Cnasea réalisent des états d'avancement des programmes européens. Ce suivi vise à apprécier au plan national la situation d'avancement physique et financier des programmes.*

*Les tableaux de bord élaborés sont constitués à partir des informations saisies dans l'application **presage**.*

*Cette consolidation des données est réalisée :*

- mensuellement par programme et par région de façon synthétique (y compris pour les subventions globales),
- trimestriellement par programme et par région, avec une analyse plus détaillée des catégories de projets cofinancés.

*Elle donne lieu à la publication d'un rapport, intitulé « état d'avancement des programmes européens » largement diffusé auprès des institutionnels. Ce rapport est mis en ligne sur le site [www.projetsdeurope.gov.fr](http://www.projetsdeurope.gov.fr)*

*Pour la période 2007-2013, ces états d'avancement seront complétés par un suivi du earmarking mais aussi par un suivi plus qualitatif des actions cofinancées.*

### **ZOOM : [www.projetsdeurope.gov.fr](http://www.projetsdeurope.gov.fr)**

*Le site Internet « Projets d'Europe », lancé fin 2005 est le portail national d'information sur les programmes et les projets de la politique de cohésion. Projets d'Europe offre une information grand public sur l'actualité de la politique de cohésion, des brèves d'actualité, un agenda des événements à ne pas manquer et une revue de presse hebdomadaire.*

*Ce site a vocation à susciter et à orienter l'initiative des futurs porteurs de projets en les renseignant sur les aides européennes disponibles et sur les centres de ressources existants.*

*Un accès membre permet aux autorités nationales et régionales de mettre en ligne et d'accéder à une base de données de tous les documents « incontournables ».*

*La revue de presse hebdomadaire de la politique de cohésion collecte les références d'ouvrages et d'articles dans la presse régionale, nationale et la presse spécialisée (développement local et politiques européennes notamment).*



**L'Objectif Compétitivité régionale et emploi** couvre l'ensemble de la métropole (sans zonage).

Le FEDER et le FSE sont les deux fonds qui financent cet objectif.

La France en est le premier bénéficiaire en Europe : 10,256 milliards d'euros lui sont alloués pour la période 2007-2013 pour l'ensemble du territoire métropolitain dont 5,76 milliards d'euros pour le FEDER et 4,49 milliards pour le FSE.

### Organisation :

Chaque région dispose de son propre programme opérationnel pour le FEDER (voir le détail des montants alloués par région sur la carte au dos).

En outre, 4 programmes opérationnels à dimension plurirégionale sont également financés par le FEDER.

Enfin, le FSE dispose d'un programme opérationnel national dont l'organisation est largement déconcentrée dans les 22 régions métropolitaines.

### → Avec le FEDER, l'Europe s'engage en France à promouvoir l'attractivité et l'excellence territoriale pour les investissements et l'emploi dans les régions.

Les objectifs stratégiques suivants définissent les priorités à mettre en œuvre au niveau régional :

1. promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance ;
2. développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information ;
3. soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial ;
4. protéger l'environnement, prévenir les risques et adapter les pratiques énergétiques dans une perspective de développement durable ;
5. développer les modes de transport alternatif à la route pour les particuliers et les activités économiques.

### → Avec le FSE, l'Europe s'engage en France à soutenir l'emploi, valoriser le capital humain et assurer l'inclusion sociale.

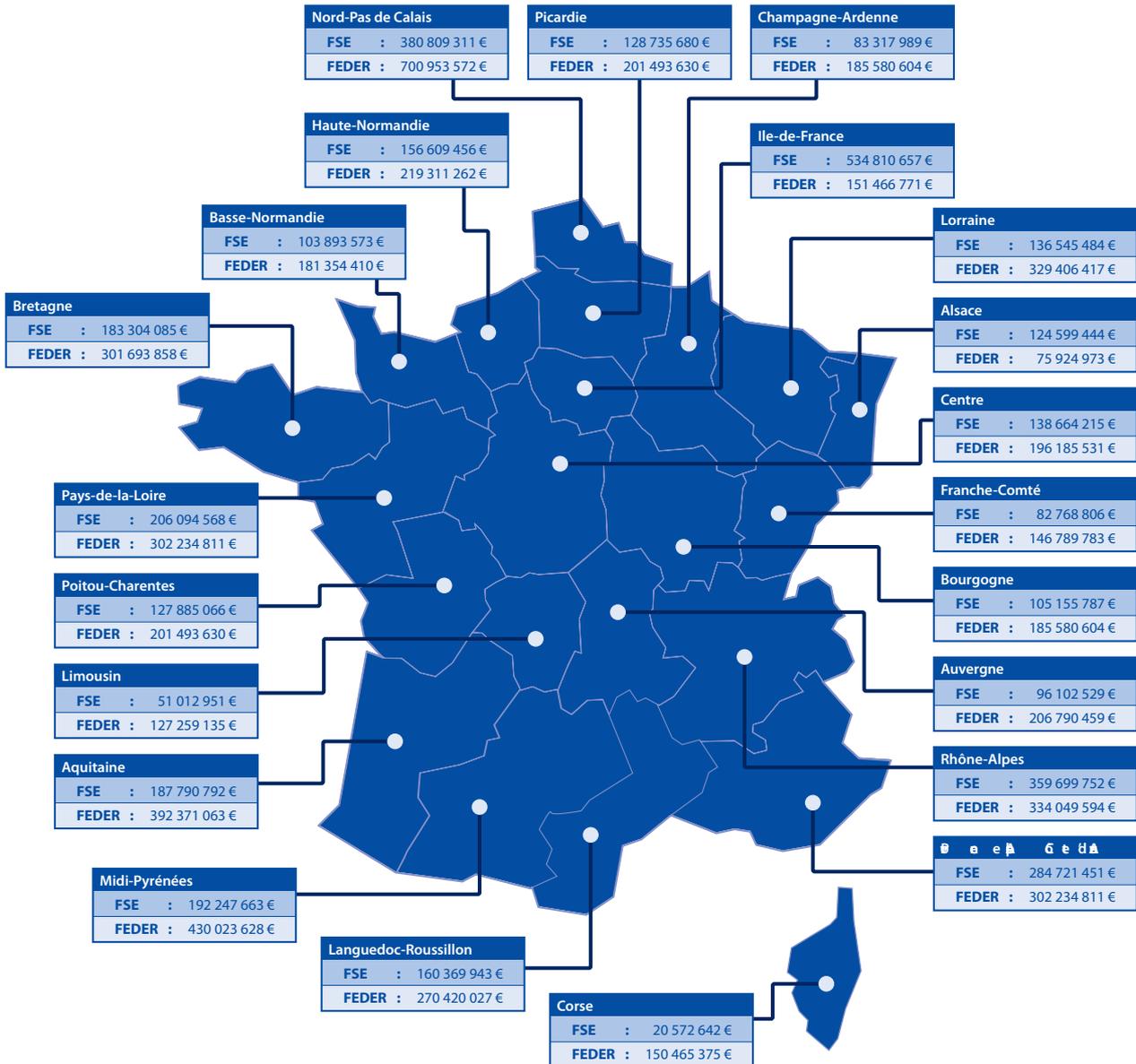
Les objectifs stratégiques suivants définissent les priorités à mettre en œuvre :

1. contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques ;
2. améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi ;
3. renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations pour l'inclusion sociale ;
4. investir dans le capital humain, développer les partenariats et la mise en réseau et soutenir les actions innovantes, transnationales ou interrégionales.

CARTE AU VERSO →



## Dotations pour la France métropolitaine



### Totaux

**FSE : 4 494 563 975 €**

• dont volet régional :  
3 845 711 844 €

• dont volet national :  
648 852 131 €

**FEDER : 5 619 004 601 €**

• dont volet régional :  
5 593 083 944 €

• dont contribution à Europ'act :  
25 920 657 €

### PO interrégionaux

Massif central : 40 571 456 €

Alpes : 34 936 532 €

Loire : 33 809 547 €

Rhône : 33 809 547 €



**L'Objectif Convergence** s'adresse aux régions confrontées à des difficultés structurelles et concerne essentiellement les nouveaux États membres. Il concerne quatre-vingt-quatre régions situées dans dix-sept États membres dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire.

Les sommes allouées à cet objectif s'élèvent à 282,8 milliards d'euros, soit 81,5% du montant total des fonds.

Pour la France, les départements d'outre-mer sont éligibles et bénéficient d'une enveloppe de 3,179 milliards d'euros pour la période 2007-2013, dont 481 millions d'euros au titre de la dotation spécifique « Régions ultra-périphériques ».

Chacun des 4 DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion) rédige son propre programme opérationnel pour le FEDER et pour le FSE.

**→ Avec le FEDER, l'Europe s'engage dans les régions d'outre-mer à améliorer les conditions générales de compétitivité.**

Les objectifs suivants sont définis comme prioritaires :

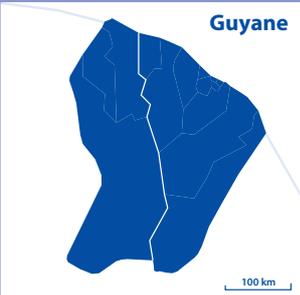
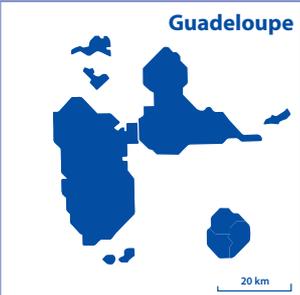
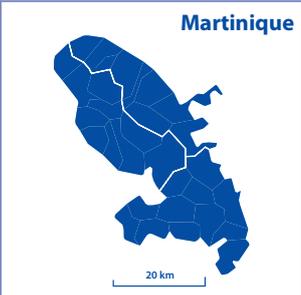
1. promouvoir la compétitivité et l'attractivité des territoires;
2. préserver l'environnement pour un développement durable;
3. promouvoir la cohésion sociale et territoriale et compenser les contraintes particulières des régions d'outre-mer.

**→ Avec le FSE, l'Europe s'engage dans les régions d'outre-mer à promouvoir l'emploi, le capital humain et l'inclusion sociale**

Les objectifs suivants sont définis comme prioritaires :

1. adapter les travailleurs et les entreprises;
2. prévenir le chômage;
3. favoriser l'inclusion et lutter contre les discriminations;
4. promouvoir le partenariat et la mise en réseau en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale;
5. investir dans le capital humain;
6. renforcer les capacités institutionnelles et administratives;
7. développer des actions innovantes, transnationales ou interrégionales pour l'emploi et l'inclusion sociale.

**Dotations régionales**

Guyane	Guadeloupe	Martinique	Réunion
			
<b>FSE</b> : 100 059 221 €	<b>FSE</b> : 185 176 372 €	<b>FSE</b> : 97 859 232 €	<b>FSE</b> : 516 889 189 €
<b>FEDER</b> : 256 840 784 €	<b>FEDER</b> : 422 402 319 €	<b>FEDER</b> : 309 887 568 €	<b>FEDER</b> : 808 467 706 €
<b>FEDER RUP</b> : 48 317 886 €	<b>FEDER RUP</b> : 120 299 215 €	<b>FEDER RUP</b> : 107 268 264 €	<b>FEDER RUP</b> : 205 824 071 €

**Totaux**

**FSE : 899 984 014 €**

**FEDER : 1 797 598 377 €**

**FEDER RUP : 481 709 436 €**



Dans le cadre de sa politique de cohésion économique et sociale, l'Union européenne se fixe un objectif de développement territorial harmonieux. **La coopération territoriale européenne en est un élément clé.** Ainsi, les différents acteurs doivent identifier des solutions communes dans des domaines tels que le développement urbain, rural et côtier, le développement des relations économiques et la mise en réseau des PME.

Fondé sur l'expérience développée dans le cadre de l'ancien programme d'initiative communautaire Interreg, l'objectif de coopération territoriale est financé par le FEDER dans le cadre de la politique régionale européenne.

Pour la période 2007-2013, la coopération territoriale européenne est devenue un objectif à part entière : elle est une composante incontournable de la cohésion et du développement durable et un ferment d'intégration entre les pays.

Cet objectif est décliné en 3 volets :

- la coopération transfrontalière,
- la coopération transnationale,
- la coopération interrégionale.

Il intervient en complément des 2 autres objectifs de l'UE « Compétitivité régionale et emploi » et « Convergence », pour le développement de certains espaces considérés comme porteurs pour la cohésion ou nécessitant des atténuations de l'effet frontière.

### → L'Europe s'engage pour la coopération transfrontalière

Les espaces de coopération transfrontalière, qui concernent près de 40 % de la population de l'Union européenne, sont de véritables laboratoires de l'intégration communautaire : ils s'emploient à compenser les handicaps liés à la frontière en expérimentant de nouvelles formes d'action publique et de gouvernance. **De part et d'autre des frontières, les collectivités publiques s'associent pour mettre en œuvre des projets de coopération, conformes aux exigences de développement durable et de compétitivité.**

Les stratégies poursuivies cherchent à développer des solutions communes, autour des thèmes prioritaires suivants :

- le développement des marchés du travail transfrontaliers et l'intégration d'un point de vue emploi et formation ;
- la valorisation des complémentarités sur le plan des activités économiques, de l'innovation et du capital humain ;
- la valorisation des territoires et du patrimoine, la protection et la gestion des ressources environnementales ;
- l'amélioration de la qualité de vie des populations en développant des services et des stratégies communes de structuration territoriale (en matière d'accessibilité notamment). Les espaces de coopération constituent un laboratoire pour les actions innovantes en matière de service à la population (santé, sécurité).

**Les zones frontalières françaises sont intégrées dans 12 programmes de coopération transfrontalière européenne.**

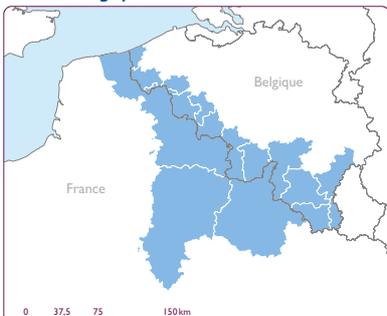
Les espaces de coopération des régions ultra périphériques françaises sont pour la première fois éligibles à la coopération transfrontalière avec les pays voisins.

CARTE AU VERSO →



## → L'Europe s'engage pour la coopération transfrontalière

France / Belgique



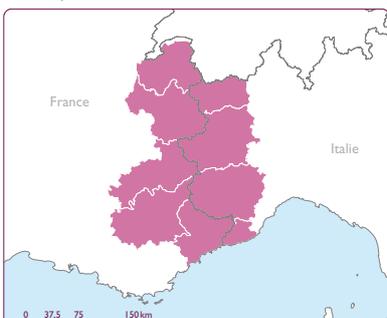
France / Espagne



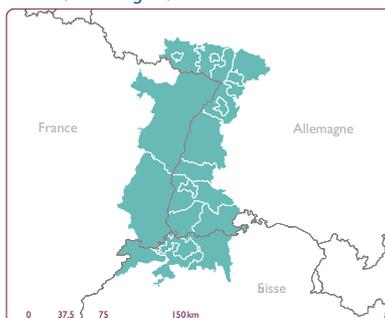
France / Italie / Îles



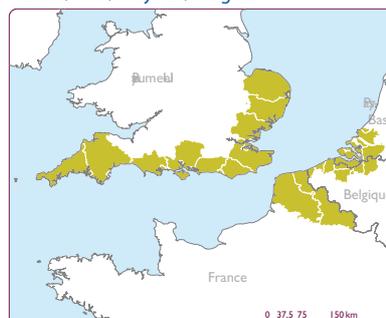
Alcotra  
France / Italie



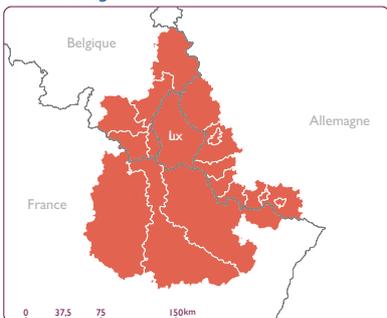
Rhin supérieur  
France / Allemagne / Suisse



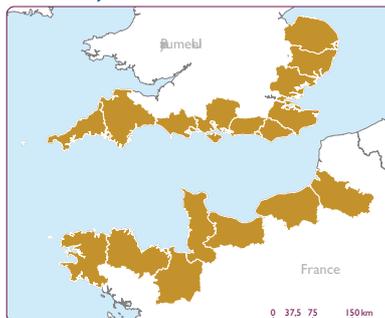
Programme Mer du Nord  
France / R-U / Pays-B. / Belg.



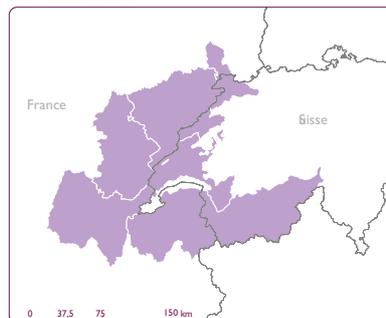
Grande région  
France / Belg. / All. / Lux.



Programme Manche  
France / Royaume-Uni



France / Suisse



© EuroGeographics pour les limites administratives  
Source : Commission Européenne Réalisation : [DIACT](#) - Observatoire des territoires,

Une meilleure articulation est recherchée entre les coopérations transfrontalières et les coopérations transnationales notamment pour des actions dans le domaine maritime ou dans celui de la prévention des risques naturels.



## → L'Europe s'engage pour la coopération transnationale

La coopération transnationale vise à développer des partenariats entre des acteurs régionaux, élus, administrations, acteurs socioprofessionnels, universités, milieux associatifs et scientifiques...dans le cadre de 13 zones de coopération qui couvrent l'ensemble de l'Union européenne. Elle a pour but de surmonter les obstacles entre États membres, susceptibles d'entraver l'harmonisation transnationale des plans et des mesures à incidences spatiales.

Elle soutient les stratégies d'actions dans les domaines suivants :

- innovation et compétitivité (soutien à la création et au développement de réseaux technologiques et scientifiques) ;
- environnement et gestion des risques naturels et technologiques (sécurité maritime, prévention des inondations) ;
- accessibilité et transports, qui restent des éléments clé pour aborder les stratégies territoriales à l'échelle de grands ensembles géographiques (intermodalité, études prospectives pour la mise en place de réseaux).

Espace Alpin



Espace atlantique



Espace méditerranéen



Nord-ouest européen



Sud-ouest de l'Europe



Caraïbes



Océan Indien



© EuroGeographics pour les limites administratives  
Source : Commission Européenne Réalisation : [DIACT](#) - Observatoire des territoires,

## → L'Europe s'engage pour la coopération interrégionale et les réseaux

La coopération interrégionale est ouverte sur tout le territoire de l'Union européenne. Elle est conçue et envisagée pour enrichir les démarches et politiques territoriales.

Elle a pour objectif la capitalisation des échanges d'expériences, l'amélioration de la diffusion des résultats et l'appropriation des bonnes pratiques.

A ce titre, la participation active de la France dans la poursuite des réseaux européens tels que URBACT, INTERACT et ORATE permet de tirer des enseignements des expériences et échanges européens et contribue à l'évolution des politiques territoriales.

Pour les régions d'outre-mer, l'objectif poursuivi consiste à mieux intégrer les territoires concernés dans leur espace géographique en réduisant les barrières qui limitent les possibilités d'échanges avec les pays environnants. Ces régions sont situées à proximité de nombreux pays ACP (Afrique Caraïbes Pacifique) et PMA (pays les moins avancés) en phase d'intégration, au sein de regroupements favorisés par la communauté internationale.



## Répartition financière 2007-2013 (en euros courants)

Pour les programmes de coopération transfrontalière européenne :

Programmes	Autorités de gestion	Dotations FEDER totales	Dotations FEDER prélevées sur l'enveloppe France
<b>Programme Manche</b> (France / Royaume-Uni)	<b>Région Haute-Normandie</b>	<b>172 751 940 euros</b>	89 578 615 euros
<b>France / Espagne</b>	Consortio de la communauté de travail des Pyrénées (Siège à Jaca en Espagne)	<b>168 641 485 euros</b>	76 848 562 euros
<b>Programme Mer du Nord</b> (France / Royaume-Uni / Pays-Bas / Belgique)	<b>Région Nord-Pas de Calais</b>	<b>167 000 182 euros</b>	46 861 896 euros
<b>Alcotra</b> (France / Italie)	Piémont	<b>149 687 345 euros</b>	62 267 729 euros
<b>France / Belgique</b>	Wallonie	<b>138 133 331 euros</b>	80 695 951 euros
<b>France / Italie / Iles</b>	Toscane	<b>121 482 265 euros</b>	26 553 874 euros
<b>Grande Région</b>	Wallonie	<b>105 996 517 euros</b>	55 964 815 euros
<b>Rhin supérieur</b> (France / Allemagne / Suisse)	<b>Région Alsace</b>	<b>67 228 023 euros</b>	43 378 172 euros
<b>France / Suisse</b>	<b>Région Franche-Comté</b>	<b>55 052 315 euros</b>	55 052 315 euros
<b>Amazonie</b>	<b>Région Guyane</b>	<b>12 830 274 euros</b>	12 830 274 euros
<b>Caraïbes</b>	<b>Région Guadeloupe</b>	<i>Fusion avec le programme transnational incluant la Guyane</i>	
<b>Réunion</b>	<b>Région Réunion</b>	<i>Fusion avec le programme transnational</i>	
<b>Total</b>		<b>1 158 803 677 euros</b>	<b>550 032 203 euros</b>

Pour les programmes de coopération transnationale européenne :

Programmes	Autorités de gestion	Dotations FEDER totales	Dotations FEDER prélevées sur l'enveloppe France
<b>Nord-Ouest européen</b>	<b>Région Nord-Pas de Calais</b>	<b>355 443 293 euros</b>	85 926 584 euros
<b>Espace méditerranéen</b>	<b>Région Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>193 191 331 euros</b>	35 009 041 euros
<b>Espace Atlantique</b>	Commission Nord Portugal	<b>104 051 233 euros</b>	37 702 571 euros
<b>Sud-Ouest de l'Europe</b>	Région Cantabria	<b>99 413 459 euros</b>	37 369 822 euros
<b>Espace Alpin</b>	Land de Salzbourg	<b>97 792 311 euros</b>	28 039 492 euros
<b>Caraïbes (dont transfrontalier)</b>	<b>Région Guadeloupe</b>	<b>47 882 110 euros</b>	47 882 110 euros
<b>Océan Indien (dont transfrontalier)</b>	<b>Région Réunion</b>	<b>35 446 560 euros</b>	35 446 560 euros
<b>Total</b>		<b>933 220 297 euros</b>	<b>307 376 180 euros</b>



Ce document a été élaboré par la DIACT,  
en collaboration avec la Délégation générale à l'emploi  
et à la formation professionnelle et le Cnasea,  
avec le soutien du **FEDER** dans le cadre du  
**Programme National d'Assistance Technique.**

**Sources d'informations sur la politique de cohésion :**

<http://www.projetsdeurope.gouv.fr>

<http://www.fse.gouv.fr>

<http://www.touteleurope.fr>

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.htm)

Retrouvez également les coordonnées de l'EURO INFO CENTRE le plus proche  
de vous sur le site du Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi :

<http://www.eic.minefi.gouv.fr/reseau/reseau.htm>.

Le réseau des EURO INFO CENTRES agit comme une interface entre la  
Commission européenne et les acteurs économiques locaux.

Près de 300 EURO INFO CENTRES, situés partout en Europe  
(Norvège, Islande, pays candidats inclus) aident ainsi les petites entreprises à  
accéder à l'information européenne.

Les sites internet des préfetures de région et des conseils régionaux  
contiennent également des informations précises sur le déploiement des  
fonds européens et les actions mises en œuvre.

réalisé sur du papier recyclé avec des encres végétales

